

Regards sur le marché européen : diversité et convergence



Par Olivier Boutellis,
CEO de la Fédération des
Experts comptables Européens

La profession comptable est riche d'une extraordinaire diversité. Cela est vrai au sein de chaque pays. C'est encore plus vrai, vu d'Europe. Cette diversité illustre la variété des réglementations professionnelles, des origines, des traditions et des structures professionnelles. Plus encore, elle est le reflet de la créativité de la profession comptable et de sa capacité à répondre aux besoins fortement évolutifs des acteurs de marchés, dans un monde qui change de plus en plus rapidement.

L'impact des nouvelles technologies sur les entreprises et les régulateurs, la globalisation des marchés, les défis environnementaux, les tensions sociales, l'instabilité politique et les problèmes sécuritaires font de cette capacité d'adaptation la pierre angulaire d'un succès durable de la profession. La Fédération des experts-comptables européens s'emploie à aider la profession européenne à surmonter ces défis et à identifier les opportunités qu'ils apportent. C'est pourquoi la Fédération a mis l'innovation au cœur de sa stratégie.

“Des“ professions comptables

En réalité, la **diversité de la profession européenne** est telle, qu'il paraîtrait plus raisonnable de parler *“des professions comptables“*. Pour autant, toutes sont unies au sein de la Fédération des experts-comptables européens (FEE) qui, forte de ses 50 instituts membres dans 37 pays d'Europe, unit cette diversité et en fait une force.

La diversité de la profession est d'abord reflétée au sein même de la Fédération qui représente l'ensemble des professionnels de

la comptabilité, la finance, la fiscalité et l'audit, que ce soit ceux qui exercent en profession libérale, en individuel ou au sein de petits ou de grands cabinets, ou ceux qui travaillent en entreprise ou dans le secteur public, par exemple dans les ministères des finances, les cours des comptes ou les institutions internationales. En totalisant les membres des instituts professionnels membres de la Fédération des experts-comptables européens, on atteint environ un million de professionnels au sein de la grande famille des professions du chiffre en Europe.

Un premier signe de l'extraordinaire diversité de la profession se retrouve donc au sein même des membres de la Fédération. Certains instituts européens n'admettent que les professionnels exerçant en profession libérale, d'autres sont ouverts à tous les professionnels qualifiés. En Europe, la tendance croissante aujourd'hui est d'inclure tous les professionnels qualifiés, quelles que soient leurs conditions d'exercice.

Outre les normes de déontologie, d'éthique et de qualité et pratique professionnelle, la plupart des instituts membres de la FEE professent un engagement à prendre dûment en compte l'intérêt général. Cet engagement résulte, selon le cas, de la loi, de statut ou d'une charte. Le fait d'inclure des professionnels de différents horizons qui dès lors, doivent dépasser leurs intérêts particuliers à court terme, donne un poids considérable à cet engagement d'intérêt général et renforce la crédibilité politique de la Fédération des experts-comptables européens.

Enfin cette diversité se retrouve également dans les activités de la Fédération qui couvrent une partie des domaines d'inter-

vention de la profession en Europe, en fonction de l'agenda politique des institutions européennes¹.

Différents périmètres d'activités nationales

Cette diversité constitue indéniablement une richesse et les membres de la FEE ont énormément à apprendre les uns des autres. Si le rôle principal de la Fédération est de **représenter l'ensemble de la profession et d'être l'interlocuteur privilégié des institutions européennes et des normalisateurs internationaux**, elle est aussi un foyer de réflexions et d'échange des bonnes pratiques entre instituts professionnels. Par exemple, comme les services offerts par les professionnels varient considérablement d'un pays à l'autre, il est intéressant de confronter les expériences. Une étude de la FEE donne un aperçu fort utile de ces différents services² : la préparation d'états financiers, le *reporting* financier et de plus en plus extra-financier, le conseil en financement, les services fiscaux, l'audit statutaire, ainsi que les services de certification divers, mais également tout ce qui touche à la gouvernance des entreprises, la stratégie, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises, l'informatique de gestion, les entreprises en difficultés, les ressources humaines... la liste est infinie.

Différentes réglementations professionnelles

Les divergences des réglementations professionnelles au sein des états membres de l'Union européenne ne sont pas moins grandes. Elles dépendent largement des contextes historiques et des cultures politiques et juridiques qui ont présidé au développement de la profession. En pratique, la réglementation dépend à la fois du pays et du service. Une étude de la FEE examine

Notes

1. Comptabilité et *reporting*, fiscalité, audit et certification, problématiques propres aux petits cabinets, éthique et déontologie, secteur public, secteur financier, réglementation professionnelle, gouvernance d'entreprise, faillite, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, développement durable et responsabilité sociale des entreprises, voir <http://www.fee.be/our-work.html>

2. *Provision of Accountancy, Audit and Related Services in Europe - A Survey on Market Access Rules* (2005) <http://www.fee.be/library/list/43-qualification-and-market-access/810-provision-of-accountancy-audit-and-related-services-in-europe-a-survey-on-market-access-rules.html>



les structures et l'organisation de la profession dans trente pays en Europe³. Dans l'ensemble, la tendance est à la libéralisation, notamment concernant l'accès au marché qui est relativement ouvert. Dans la plupart des pays, la profession fournit à la fois des services réglementés et non-réglementés. Sur les marchés non-réglementés, elle est en concurrence avec d'autres prestataires de services. L'exception notoire est le contrôle légal des comptes qui est réglementé au niveau européen, même si le droit européen laisse de nombreuses options aux états membres. Quelques pays protègent l'usage du titre professionnel, comme *expert-comptable*, en France et en Belgique.

Les **activités réservées** varient significativement d'un pays à l'autre. Ainsi l'Italie réserve aux *Esperto contabile* et *Dottore commercialista*, une série d'activités comme, par exemple, la fiscalité y compris le contentieux, certaines activités liées au droit des sociétés (cessions de parts, *Collegio Sindacale*...) les procédures collectives⁴. En revanche, les Pays-Bas ne réservent que l'audit statutaire et les états financiers.

Les **exigences de qualification** varient également : la plupart des états membres demandent un diplôme et une expérience pratique, certains exigent cependant plus.

L'exemple de la **fiscalité**, une des priorités stratégiques de la Fédération européenne, est emblématique : dans de nombreux pays, la profession comptable est le principal fournisseur de services fiscaux, généralement en concurrence avec d'autres prestataires ; dans d'autres, le conseil fiscal fait l'objet d'une réglementation particulière ou revient à une profession propre (c'est le cas de certains membres de la Fédération) ou à la profession d'avocat. Dans le cadre du débat actuel sur la transparence fiscale⁵, la Fédération des experts-comptables européens souligne que l'efficacité de toute initiative réglementaire visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales dans l'UE sera tributaire de son champ d'application général et qu'il est essentiel de mettre tous les prestataires sur un pied d'égalité. Cette problématique illustre également le rôle primordial que peuvent jouer des instituts professionnels forts.

Action de la Commission européenne

Depuis la crise économique et financière, la Commission européenne est essentiellement concentrée sur la croissance et l'emploi. Dans cette perspective, l'approfondissement du marché intérieur apparaît comme un des instruments essentiels. Elle réfléchit donc

aux barrières à l'entrée au marché et à leur démantèlement, notamment dans le **domaine des services professionnels** dont le potentiel pour la croissance est jugé important ; les services de la profession comptable sont concernés, à l'exclusion de l'audit qui fait déjà l'objet d'une réglementation particulière⁶.

La Commission a identifié **certaines règles nationales qui font potentiellement obstacle à la fourniture transfrontalière de services professionnels**. Elle examine également la façon dont les états membres ont introduit ces règles. Sont notamment dans le collimateur, les autorisations préalables pour pouvoir exercer, les structures d'exercice particulières, les règles de détention du capital et de droit de vote dans les sociétés d'exercice professionnel, l'assurance responsabilité professionnelle ainsi que les restrictions à l'exercice conjoint⁷.

En octobre 2015, la Commission a adopté une **stratégie pour le marché intérieur** qui comprend toute une série d'initiatives visant à rendre le marché intérieur plus approfondi et plus équitable. Elle envisage notamment **l'introduction d'un passeport services européen**. Elle a lancé une consultation sur ce sujet⁸. Les parties intéressées peuvent adresser leurs commentaires jusqu'au 26 juillet 2016. La Fédération européenne travaille actuellement sur ce sujet avec ses membres et la Commission devrait formuler ses propositions en fin d'année. Comme dans tout autre domaine, la Commission n'a qu'un pouvoir de proposition et toute législation devra être adoptée conjointement par les élus du parlement européen et par les états membres qui, contrairement à ce qui est souvent laissé dit, gardent pour l'essentiel le dernier mot sur tout ce que font les institutions européennes.

Point de vue de la FEE

Comme on le voit, il est difficile de parler de convergence des services et de la réglementation de LA profession comptable européenne. En matière de marché intérieur, la Fédération des experts-comptables européens est à ce stade, encore en train de travailler avec ses 50 membres, à la formulation de ses positions et commentaires sur les propositions de la Commission.

Sur les marchés de services qui ne font pas l'objet de restrictions à l'entrée, la Fédération soutient que le meilleur moyen de servir l'intérêt général et de protéger les consommateurs, reste de **renforcer les instituts professionnels** qui mettent en œuvre des politiques de qualité effectives.

Au niveau des principes, la Fédération soutient l'idée d'un **marché intérieur des**

services sans obstacles injustifiés, ainsi que la réduction des coûts administratifs excessifs qui pèsent sur les entreprises et sur la profession. Les obstacles aux structures et aux services multidisciplinaires devraient être levés. **L'indépendance de la profession** fait partie intégrante de sa valeur ajoutée et doit être protégée.

Les obstacles principaux à la libre circulation de la profession et à sa capacité à fournir des services transfrontaliers sont plus à rechercher dans les divergences du droit des sociétés, du droit fiscal, du droit de la sécurité sociale et du droit du travail, ainsi que dans les 24 langues officielles de l'Union européenne, que dans les règles qui régissent la profession comptable.

Les services professionnels ne font pas exception à une sorte de règle générale qui veut qu'en Europe chacun – gouvernement, industrie, profession – se dit prêt à l'harmonisation ... à condition que ce soit sur ses propres termes ; les grands pays surtout restent toujours persuadés que leurs solutions sont les meilleures et rendent les compromis laborieux. Sans aucun parti pris idéologique et d'un point de vue purement pragmatique, l'expérience montre que le conservatisme obtus s'avère toujours une stratégie perdante sur le long terme. La Fédération des experts-comptables européens est donc résolument tournée vers l'avenir et s'engage dans le dialogue avec toutes les parties prenantes⁹. Plusieurs de ses travaux récents¹⁰ stimulent des débats stratégiques au sein de la profession, notamment sur l'impact des nouvelles technologies, et encouragent l'innovation qui apparaît comme la meilleure garantie d'un succès durable de la profession. ■

Notes

3. <http://www.fee.be/library/list/37-ethics/1253-fee-survey-on-structure-and-organisation-of-the-accountancy-profession-across-30-european-countries.html>

4. Voir G. Longobardi, "Un aperçu de la profession de Commercialista en Italie", dans ce dossier, p. xx.

5. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2354_fr.htm

6. <http://www.fee.be/library/list/32-audit-assurance/1601-160617-pr-new-audit-rules.html>

7. La Commission a mis en place une base de données sur ces restrictions : <http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regprof/index.cfm?action=homepage>.

8. http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8796.

9. Voir par exemple, *FEE Tax Day - FEE leads the debate on tax policy in Europe* http://www.fee.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1467&Itemid=106&lang=en

10. Voir par exemple, *The Future of Corporate Reporting: creating the dynamics for change* http://www.fee.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1529&Itemid=106&lang=en ; *Pursuing a strategic debate on the future of audit and assurance* http://www.fee.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1557&Itemid=106&lang=en